



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Place de la traite et de l'esclavage dans les programmes au lycée

Question écrite n° 15784

#### Texte de la question

M. Max Mathiasin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les thématiques de la traite et de l'esclavage dans les nouveaux programmes d'histoire-géographie au lycée. La traite et l'esclavage ne sont abordés qu'au chapitre relatif à la découverte du « nouveau monde » à propos de la culture sucrière et au chapitre sur la révolution américaine à propos des principes démocratiques. Les programmes ne font donc pas le lien avec l'histoire de France. Or dans son article 2, la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité dispose que « Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent ». En effet, la connaissance des faits est nécessaire à la fois pour la construction des individus et la compréhension de la société. Car, encore aujourd'hui, ces questions très complexes continuent d'avoir des répercussions à différents niveaux en France et dans le monde. C'est pourquoi, il lui demande si la « place conséquente qu'ils méritent » sera donnée aux sujets de la traite et de l'esclavage dans les programmes du lycée.

#### Texte de la réponse

L'esclavage et la traite négrière doivent être reconnus pour ce qu'ils furent et les programmes scolaires, à l'école, au collège et au lycée, doivent leur accorder la place conséquente qu'ils méritent. En reconnaissant au mois de mai 2001 la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité, notre pays a conforté son adhésion à des valeurs fondamentales et à ces principes de tolérance, de respect et de dignité qui nous rassemblent et nous hissent au plus haut niveau des exigences de la République. C'est la raison pour laquelle le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a décidé de faire évoluer, sur ce sujet qui est au cœur de notre mémoire nationale et de notre histoire avec les territoires d'outre-mer, le projet élaboré par le Conseil supérieur des programmes. Dans sa version initiale, le texte de programme pour la classe de seconde devait permettre d'étudier « le développement de l'économie "sucrière" et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil » (chapitre « L'ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du Nouveau Monde »). Le terme d'esclave figurait également dans le chapitre « La révolution américaine : un nouvel univers politique et social ? ». L'esclavage et la traite étaient alors exclusivement présentés comme des événements extérieurs à la France. Dans le programme présenté en Conseil supérieur de l'éducation les 18 et 19 décembre dernier et désormais publié au Bulletin officiel spécial de l'éducation nationale du 22 janvier 2019, le premier chapitre du thème 2 compte, parmi ses objectifs, un point spécifique dédié à « l'esclavage avant et après la conquête des Amériques ». En outre, le thème « Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite » figure désormais explicitement dans le programme. La référence au développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil a été maintenue, de même que la mention des esclaves dans la partie consacrée aux limites de l'application des principes démocratiques aux États-Unis d'Amérique. En classe de première, l'abolition de l'esclavage est par ailleurs étudiée lorsque sont traités, dans le chapitre « La difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire », les idéaux démocratiques hérités de la Révolution française qui permettent, en 1848, des affirmations fondamentales et

fondatrices. Cette évolution s'inscrit dans la volonté de permettre aux lycéens, dans la continuité des enseignements de l'école primaire et du collège, de prendre toute la dimension de la traite, de l'esclavage et de la plantation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Max Mathiasin](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (3<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15784

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [8 janvier 2019](#), page 29

**Réponse publiée au JO le :** [5 mars 2019](#), page 2149